

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-805/SG/FIN autorisant M. Ismaël Roble Guedi à acquérir une parcelle

n° 71-805/SG/FIN

Ministère  
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication  
26 mai 1971

Numéro JO  
n° 11 du 10/06/1971

Date du numéro  
10 juin 1971

### TEXTE INTÉGRAL

M. Ismail Roble Guedi est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 4.400 mètres carrés environ, sise à Ambouli et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au livre foncier du Territoire sous le n° 858 au nom de Mme Sultana Bent Hamoudi.